

DPE
Réf N° 2026 - 76
Affaire suivie par :
Mailys ARDIT
Tél. : 04-76-74-71-08
Mél : ce.dpe@ac-grenoble.fr

Grenoble, le lundi 4 mai 2026

Le recteur de l'académie

à

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des établissements publics

Mesdames et messieurs les psychologues de
l'Éducation nationale faisant fonction de directeurs de
CIO ou directeurs de CIO

S/C Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services départementaux
de l'Éducation nationale

Objet : Informations concernant le service des enseignants à temps partiels thérapeutiques

Je souhaite attirer votre attention sur les conditions d'exercice des personnels enseignants bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique.

Le temps partiel thérapeutique est accordé sur avis médical et fixe un plafond hebdomadaire maximal de temps de travail. Ce plafond s'impose à l'administration comme à l'agent concerné. Il vise à permettre la poursuite ou la reprise de l'activité professionnelle dans des conditions compatibles avec l'état de santé de l'intéressé et doit, à ce titre, être respecté.

Dans ce cadre, il convient de veiller à ce que **les personnels placés en temps partiel thérapeutique n'exercent pas de mission complémentaire venant s'ajouter à leur service d'enseignement lorsque celle-ci aurait pour effet de dépasser le temps de travail autorisé par le médecin**. À titre d'exemples, et sans que cette liste soit exhaustive, cela concerne notamment les missions relevant du dispositif PACTE, les heures supplémentaires (HSA ou HSE), ainsi que toute autre mission annexe.

Cette vigilance doit être maintenue même lorsque l'agent se déclare volontaire pour assurer de telles missions. Je vous invite par conséquent à bien vouloir y être attentif lors de la répartition des services, afin de garantir le respect du cadre médical et réglementaire du temps partiel thérapeutique.

Le cas échéant, toute rémunération indûment versée fera l'objet d'une régularisation.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à ces éléments.

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie,
Signée le 04/01/2026 par Mme Caroline VAYROU,
Secrétaire générale de l'académie,**

Conforme à l'original, disponible sur demande